



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16375
29 février 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 28 FEVRIER 1984, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement iraquien a commis une fois de plus un crime grave contre l'humanité en lançant de nouvelles attaques de missiles contre les zones résidentielles de Khorramabad et de Brujerd dans la province du Lorestan.

L'attaque contre Khorramabad a été lancée à 1 h 6, heure locale le vendredi 24 février et l'attaque contre Brujerd a été lancée à 1 h 36. Selon les dernières informations, le nombre des victimes à Khorramabad et à Brujerd s'élève à 78 morts et 841 blessés, tandis que 141 maisons et 484 boutiques ont été détruites ou endommagées.

En outre, à 17 heure, heure locale, le vendredi, des avions iraqiens ont bombardé la ville kurde de Mahabad, dans la partie occidentale de la province de l'Azerbaïdjan. Au cours de cette attaque, 17 personnes ont été tuées et 100 autres blessées. Des dizaines de maisons et de commerces ont également été détruits.

Il va sans dire que puisque l'organisation internationale a choisi de fermer les yeux sur toutes les atrocités criminelles et les actes sauvages de génocide perpétrés par les Iraquiens contre les populations civiles innocentes de la République islamique d'Iran, mon gouvernement n'a d'autre choix que de riposter dans le cadre des principes de l'Islam. Il n'en reste pas moins que l'organisation internationale, en raison de son silence complice, est partiellement responsable des crimes iraqiens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

Représentant permanent

(Signé) SAÏD RAJAIË KHORASSANI

